



Approuvé par le Conseil d'administration de SwissDRG SA le 12.03.2021
Avec les coûts d'utilisation des immobilisations (CUI)
État au: 30.11.2022

Catalogue RCG

ST Reha version 1.0 / 2022, 2023

Explication

Le catalogue RCG présente les cost-weights journaliers. Le nombre de phases et leur durée respective influencent le cost-weight effectif. Pour calculer le cost-weight effectif facturable par cas, le nombre de jours dans la phase correspondante est multiplié par le cost-weight journalier puis la somme est établie sur la base des phases. Actuellement, ce calcul n'est nécessaire que pour le RCG TR18Z qui est divisé en trois phases. Dans tous les autres RCG (avec seulement une phase), la durée de séjour définie selon les règles de facturation est multipliée par le cost-weight journalier.

Le cost-weight effectif du cas i est calculé comme suit:

$$cwe_i = \begin{cases} ds_i \cdot cwj_{ph1} & \text{si } i \text{ dans phase 1} \\ bss_{ph1} \cdot cwj_{ph1} + (ds_i - bss_{ph1}) \cdot cwj_{ph2} & \text{si } i \text{ dans phase 2} \\ bss_{ph1} \cdot cwj_{ph1} + (bss_{ph2} - bss_{ph1}) \cdot cwj_{ph2} + (ds_i - bss_{ph2}) \cdot cwj_{ph3} & \text{si } i \text{ dans phase 3} \end{cases}$$

où :

- cwe_i : cost-weight effectif du cas i
- ds_i : durée de séjour (en jours) selon les règles de facturation du cas i
- cwj_{ph1} : cost-weight journalier de phase 1
- bss_{ph1} : borne supérieure en jours de phase 1
- cwj_{ph2} : cost-weight journalier de phase 2
- bss_{ph2} : borne supérieure en jours de phase 2
- cwj_{ph3} : cost-weight journalier de phase 3

En plus d'un forfait ST Reha, des rémunérations supplémentaires peuvent également être facturées. Celles-ci se trouvent à l'Annexe 2 (rémunérations supplémentaires évaluées) et à l'Annexe 3 (rémunérations supplémentaires non évaluées) de la version de tarification du catalogue des forfaits par cas SwissDRG applicable pour l'année de facturation.

Les «restrictions à la facturation» doivent ici être prises en compte. De plus, une rémunération supplémentaire ne peut être facturée que si le code CHOP/ATC correspondant a été codé sur le cas selon les règles de codage en vigueur l'année de facturation et si toutes les conditions pour le codage selon le catalogue CHOP en vigueur l'année de facturation sont remplies.

Le RCG déterminé par le Groupe ne permet pas de tirer des conclusions sur le mandat de prestation respectif.

Catalogue

RCG	Description RCG	Phase 1		Phase 2		Phase 3
		CWJ ¹	BSS ²	CWJ ¹	BSS ²	CWJ ¹
TR11 Réadaptation pour enfants et adolescents						
TR11A	Réadaptation pour enfants et adolescents, âge < 19 ans, avec diagnostic de complication	1.962				
TR11B	Réadaptation pour enfants et adolescents, âge < 16 ans	1.752				
TR11C	Réadaptation pour enfants et adolescents	1.173				
TR13 Réadaptation neurologique						
TR13A	Réadaptation neurologique coûteuse avec diagnostic de complication ou avec charge supplémentaire élevée	1.348				
TR13B	Réadaptation neurologique avec diagnostic de complication ou avec charge supplémentaire ou avec traitement particulier	1.114				
TR13C	Réadaptation neurologique	1.007				
TR14 Réadaptation en médecine interne ou oncologique						
TR14A	Réadaptation en médecine interne ou oncologique coûteuse avec diagnostic de complication	1.191				
TR14B	Réadaptation en médecine interne ou oncologique avec limitation fonctionnelle particulière	1.045				
TR14C	Réadaptation en médecine interne ou oncologique	0.982				
TR15 Réadaptation gériatrique						
TR15A	Réadaptation gériatrique coûteuse avec diagnostic de complication ou avec traitement particulier	1.072				
TR15B	Réadaptation gériatrique	0.973				
TR16 Réadaptation musculo-squelettique						
TR16A	Réadaptation musculo-squelettique coûteuse avec diagnostic de complication ou avec traitement particulier	1.077				
TR16B	Réadaptation musculo-squelettique avec limitation fonctionnelle particulière	0.933				
TR16C	Réadaptation musculo-squelettique	0.898				
TR17 Réadaptation pulmonaire						
TR17A	Réadaptation pulmonaire coûteuse avec capacités limitées ou avec traitement particulier	1.091				
TR17B	Réadaptation pulmonaire	0.979				
TR18 Réadaptation psychosomatique						
TR18Z	Réadaptation psychosomatique	1.302	3	0.838	25	0.63
TR19 Réadaptation cardiaque						
TR19A	Réadaptation cardiaque coûteuse avec limitation fonctionnelle particulière	0.9				
TR19B	Réadaptation cardiaque	0.782				
TR80 Réadaptation sans autre indication						
TR80Z	Réadaptation sans autre indication	0.782				
TR96 Impossible à grouper						
TR96Z	Impossible à grouper					

¹ CWJ = cost-weight journalier

² BSS = borne supérieure en jours